

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3922

concernant l'adoption des énoncés d'orientation 2003-2012 de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 8.5 du Règlement général 8 de l'Université du Québec portant sur la Planification stratégique ;

ATTENDU le projet d'énoncés d'orientation 2003-2012 ;

ATTENDU les consultations menées auprès de la communauté universitaire ;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études du 8 décembre 2003 (résolution 223-CE-1502) ;

ATTENDU les explications du recteur ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les énoncés d'orientation 2003-2012 de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3923

concernant l'adoption du document « Développement académique de l'Université du Québec en Outaouais - Horizon 2012 »

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU le renouvellement des énoncés d'orientation de l'Université, conformément au Règlement général 8 de l'Université du Québec portant sur la Planification stratégique ;

ATTENDU le projet de développement académique de l'UQO - Horizon 2012 ;

ATTENDU les consultations menées auprès de la communauté universitaire ;

ATTENDU l'avis de la Commission des études du 8 décembre (résolution 223-CE-1503) ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le document intitulé « Développement académique de l'Université du Québec en Outaouais - Horizon 2012 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3924

concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur ;

ATTENDU la résolution 267-CA-3870 par laquelle le Conseil d'administration adopte la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2004-2005;

ATTENDU la résolution 267-CA-3882 par laquelle le Conseil d'administration fixe à 170 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2004-2005 (excluant les trois postes de professeur régulier créés pour les professeurs Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation ainsi que deux postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau, mais incluant 1 poste de professeur régulier en vue d'une Chaire de recherche du Canada en réussite scolaire et 1 poste de professeur régulier en vue d'une Chaire de recherche du Canada en santé psychosociale : enfance-jeunesse) ;

ATTENDU la résolution 258-CA-3750 du Conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2003-2004 ;

ATTENDU le document «Répartition des postes de professeur 2004-2005 - Principes directeurs» préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de répartition des postes de professeur pour 2004-2005 ;

ATTENDU que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet préliminaire de répartition des postes de professeur pour 2004-2005 sur la base de ces principes directeurs ;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2004-2005;

RÉSOLUTION 269-CA-3924

concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 240-CA-3425 par laquelle le Conseil d'administration adopte le Plan stratégique de la recherche ;

ATTENDU le projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005 ;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005 ;

ATTENDU la résolution 223-CE-1501 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005 (l'annexe A ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution) :

Départements :

École multidisciplinaire de l'image	8
Études langagières	11
Informatique et ingénierie	21
Psychoéducation et psychologie	18
Relations industrielles	14
Sciences administratives	30
Sciences comptables	11
Sciences de l'éducation	31
Sciences infirmières	10
Travail social et sciences sociales	21

RÉSOLUTION 269-CA-3924

concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

TOTAL : 175*

*(incluant trois (3) postes de professeur régulier créés pour les professeurs Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives ainsi que Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation, deux (2) postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau, trois (3) postes de professeur régulier aux fins des titulaires éventuels des Chaires de recherche du Canada en réussite scolaire, en santé psychosociale: enfance-jeunesse et dans le domaine des transformations du travail.

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à effectuer en cours d'année, le cas échéant, toute modification à la répartition par secteur disciplinaire des postes de professeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

ANNEXE A

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3925

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de relations industrielles

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement ;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires ;

ATTENDU les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par la résolution (DRI-29-08-03-453) de l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles, laquelle vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité ;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études ;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 223-CE-1516 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de relations industrielles assume la responsabilité ;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Pierre Charron,

RÉSOLUTION 269-CA-3925

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de relations industrielles

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de relations industrielles assume la responsabilité, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution et entreront en vigueur à compter du trimestre d'automne 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3926

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Gérard R. Nourry

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur Nourry en matière d'enseignement et de recherche ;

ATTENDU la résolution INF2193 de la 180^e réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 8 octobre 2003 concernant le désir du Département d'accorder le statut de professeur associé à monsieur Gérard R. Nourry ;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Gérard R. Nourry ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Gérard R. Nourry le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, débutant le 1^{er} janvier 2004 et prenant fin le 31 décembre 2006.

DE RATTACHER le professeur Nourry au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3927

concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2514 ;

ATTENDU la résolution 223-CE-1510 adoptée par la Commission des études du 8 décembre ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études pour les programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3928

concernant l'achat d'équipement dans le cadre de la subvention FCI du Laboratory for Characterization and Processing of Optical Components

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU le versement d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour l'acquisition d'une infrastructure de recherche ;

ATTENDU la description sommaire des équipements concernés ;

ATTENDU que la grille des signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires adoptée le 25 juin 2002 (223-CX-957) limite le pouvoir de signature des cadres supérieurs à 100 000\$;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer les demandes d'achat relatives à l'achat de l'équipement appelé *Femtosecond* dans le cadre de la subvention FCI du Laboratory for Characterization and Processing of Optical Components.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3929

concernant la nomination à la direction du Module des sciences sociales

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais relatifs à la nomination du directeur de module ;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module ;

ATTENDU la fin du mandat intérimaire de monsieur Daniel Tremblay à titre de directeur du Module des sciences sociales en date du 15 décembre 2003 ;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire d'élection tenue au Module des sciences sociales le 20 novembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Daniel Tremblay à titre de directeur du Module des sciences sociales et ce, pour un mandat débutant le 17 décembre 2003 et se terminant le 31 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3930

concernant la nomination à la direction de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais relatifs à la nomination du directeur de module ;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module ;

ATTENDU la fin du mandat intérimaire de madame Ginette Bernier à titre de directrice de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts en date du 15 décembre 2003 ;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire d'élection tenue à l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts le 19 novembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Ginette Bernier à titre de directrice de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts et ce pour un mandat débutant le 17 décembre 2003 et se terminant le 31 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 269-CA-3931

concernant la nomination d'une chargée de cours à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-neuvième réunion, tenue le mardi 16 décembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la perte de qualité de madame Monique Bourget pour siéger à la Commission des études ;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec ;

ATTENDU les articles 3.1.1 A-2 du Règlement général 1 de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche ;

ATTENDU l'article 6.1 e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la convocation conjointe de l'Assemblée générale des chargées et chargés de cours de l'UQO et de l'Université du Québec en Outaouais ; (annexe 1)

ATTENDU la désignation faite par le Syndicat des chargées et chargés de cours lors de l'Assemblée générale tenue le 24 novembre 2003 ; (annexe 2)

Sur proposition de monsieur Hubert Lacroix, appuyée par madame Ginette Ouellette,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Caroline Cyr, chargée de cours au Département de psychoéducation et de psychologie, à la Commission des études, à titre de chargé de cours et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 décembre 2003 au 16 décembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général